

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 438-51

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 438-51 qui modifie le règlement numéro 438 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 438-51 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438 afin de retirer les articles applicables aux piscines résidentielles et de référer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1), modifier la hauteur des clôtures sur un terrain bordé par plus d'une rue et ajouter des matériaux de revêtement autorisés pour certaines constructions.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 4 mars 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
 - Retirer les dispositions applicables aux piscines résidentielles afin d'éviter toute contradiction avec les dispositions du règlement provincial applicable en la matière;
 - Modifier la hauteur des clôtures sur un terrain bordé par plus d'une rue;
 - Ajouter des matériaux de revêtement autorisés pour certaines constructions.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement, ainsi qu'un résumé de ce projet, peuvent être consultés :
 - en ligne au <https://repentigny.ca/modification-reglementaire>;
 - au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny durant les heures normales d'ouverture;
 - en faisant une demande par téléphone au 450-470-3840 afin d'en obtenir une copie sans frais par la poste.
6. Le projet de règlement numéro 438-51 comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 24^e jour du mois de février 2025.

Le greffier adjoint,


M^e Stéphane Desrochers, avocat